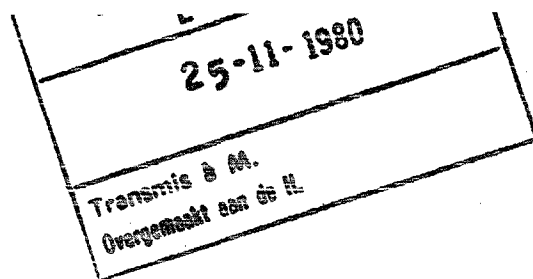


AD.



L. 13.736/2.

Deuxième chambre.

-----

La demande d'avis, introduite le 4 novembre 1980 par le Président de l'Exécutif de la Communauté française, concernant un projet de décret "relatif à la protection du patrimoine culturel immobilier", a été retirée par le Président le 21 novembre 1980.

-----